

CANADA
Province de Québec
M.R.C. Vallée-de-la-Gatineau
Municipalité de Messines

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil de la Municipalité de Messines, tenue lundi le 4 juillet 2011, à 19h00 à la salle Réjean-Lafrenière du Centre multiculturel de Messines sis au 70, rue Principale à Messines.

Sont présents :

M. Ronald Cross, maire
M. Marcel St- Jacques, conseiller
M. Charles Rondeau, conseiller
M. Éric Galipeau, conseiller– maire substitut
M. Paul Gorley, conseiller
M. Sylvain J. Forest, conseiller
Mme Francine Jolivette, conseillère

M. Jim Smith, directeur général et secrétaire- trésorier

Présences dans la salle : 2 personnes

OUVERTURE DE LA RENCONTRE

Le maire, monsieur Ronald Cross, ayant constaté qu'il y avait quorum, déclare la session ouverte à 19h00. Il souhaite la bienvenue aux participants.

R1107-165

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en plus de garder le point varia ouvert.

Ordre du jour

0 OUVERTURE DE LA RENCONTRE

- 0.1 Prière
- 0.2 Ouverture de la session
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du lundi 6 juin 2011
- 0.5 Suivi des procès verbaux
- 0.6 Période de question
- 0.7 Dépôt du rapport du vérificateur

100 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 100-1 Projet Volet II – Débarcadère lac Blue-Sea
- 100-2 Jeannine Saumure – Demande d'utilisation de la salle gratuitement
- 100-3 PLC mise à l'eau – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux
- 100-4 Chemin Jolivette – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux
- 100-5 Chemin Saumure – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux
- 100-6 Denis Coté – Demande d'une aide financière
- 100-7 Appui à l'intégrité au réseau national de la route verte l'axe Grand Remous – Maniwaki – Gatineau
- 100-8 Congrès de la FQM
- 100-9 Nomination d'une nouvelle rue : Rue Faubert
- 100-10 Nomination d'une nouvelle rue : rue des Perdrix
- 100-11 Formation obligatoire pour les élus
- 100-12 Nomination d'employés attitrés aux travaux publics
- 100-13 Plaque 911 – Achat par regroupement
- 100-14 MRC – Création d'un département de génie civile

130 GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

- 130-1 Présentation des comptes dus au 27 juin 2011
- 130-2 Présentation des comptes payés au 27 juin 2011
- 130-3 Présentation des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 23 juin 2011
- 130-4 Rapport du dg des dépenses engagées
- 130-5 Caisse populaire – Relevé de compte au 27 juin 2011

160 GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

200 SÉCURITÉ PUBLIQUE

200-1 Modification à la résolution R1103-081 – Remplacement du représentant local au comité technique responsable du suivi du SCRSI

300 TRANSPORT

COMITÉ DE TRANSPORT

400 ENVIRONNEMENT

500 COMITÉ DE LA FAMILLE ET/OU DES AÎNÉS – AUCUN ITEM

COMITÉ FDA- AUCUN RAPPORT

600 AMÉNAGEMENT, URBANISME, RÈGLEMENT LOCAL ET DÉVELOPPEMENT – AUCUN ITEM

700 COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

700-1 Nomination d'un représentant local au comité technique en loisirs régional
700-2 Avis de motion : Taxe d'amélioration locale projet domicilié du Golf algonquin
700-3 Avis de motion : Taxe d'amélioration locale chemin Jolivette

800 CORRESPONDANCE OFFICIELLE REÇUE

800-1 MRC – Ordre du jour MRC du 21 juin 2011
800-2 MRC procès verbal du 19 avril 2011
800-3 MRC procès verbal du 17 mai 2011
800-4 TECQ – Approbation du programme 2011
800-5 Volet II – Projet du Quai public
800-6 Lancement du site Web de l'Association du bassin versant du lac Blue-Sea
800-7 Campagne de promotion du Prix de la justice 2011
800-8 MRCVG – Adoption du règlement du numéro 2011- 224
800-9 MMQ 6^e édition du mérite MMQ en gestion des risques
800-10 FQM – 70 assises annuelles
800-11 Desjardins – ristournes 2011-07-04
800-12 Députée de Gatineau – Accusé de réception

900 VARIA

1000 PÉRIODE DE QUESTIONS ET PAROLE AU PUBLIC

1100 LEVÉE DE LA SESSION

ADOPTÉE

PROCÈS-VERBAUX

R1107-166

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 6 juin 2011

CONSIDÉRANT QU'une copie du document en titre a été remise à tous les membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter ce procès-verbal tel que présenté.

ADOPTÉE

R1107-167

Dépôt du rapport de l'auditeur

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 176.1 du CM, le secrétaire-trésorier doit, lors d'une session du conseil, déposer le rapport financier et le rapport du vérificateur externe transmis en vertu de l'article 966.3;

CONSIDÉRANT QU'un avis public a été donné en date du 23 juin 2011, indiquant que les rapports y seraient déposés;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Paul Gorley,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur pour l'année 2010, tels que préparés, déposés et présentés par l'auditeur monsieur François Langevin, de la firme de comptable François Langevin CA.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

R1107-168

Projet Volet II – débarcadère Lac Blue-Sea

CONSIDÉRANT QUE conditionnel au certificat d'autorisation émis par le MDDEP en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement, la municipalité doit mettre en place un rideau de turbidité permettant de contenir les matières en suspension lors des travaux de remplacement de la rampe de mise à l'eau;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Texel Géosol de Sainte-Foy QC a soumis un prix pour les matériaux voulus;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser l'achat d'un rideau filtrant (3 sections de 15m de long par 6m de hauteur), ainsi que la quincaillerie nécessaire de l'entreprise Texel Géosol de Sainte-Foy Qc., pour la somme de 1 613.88\$, en plus de frais de transport et des taxes applicables.

ADOPTÉE

Note : La présente dépense sera payée à même la subvention Volet II du projet mentionné en titre.

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-169

Jeannine Dupuis Saumure – demande d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière gratuitement

CONSIDÉRANT QUE madame Jeanne Dupuis Saumure demande au nom du Club des dames aux chapeaux rouges d'utiliser la salle Réjean- Lafrenière gratuitement environ deux ou trois fois par année pour des fins d'activité/ réunion du club;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le Club des dames aux chapeaux rouges d'utiliser la salle Réjean-Lafrenière pour leur rencontre tel que demandé ci-dessus et ce, selon les dispositions applicables pour un organisme à but non lucratif du règlement 2008-267, article 2.1, catégorie 1, soit gratuitement.

ADOPTÉE

R1107-170

PLC mise à l'eau – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux

CONSIDÉRANT QUE le tablier de la rampe de mise à l'eau du PLC est dans un état vétuste avancé et pour des raisons de sécurité des utilisateurs, le directeur général suggère que celui-ci soit remplacé dans les plus brefs délais;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser la dépense permettant l'achat de pruche non traitée et de quincaillerie nécessaires au remplacement du tablier de la rampe de mise à l'eau du PLC et la dépense pour la main-d'œuvre et ce pour la somme maximale de 2 000\$, incluant les taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-171

Chemin Jolivette – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro R1105-137, le conseil a réservé une somme de 93 600\$ dans le cadre du programme du TECQ pour l'année 2011, pour des travaux de drainage et de pose d'asphalte sur le chemin Jolivette;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a approuvé le programme 2010-2011 du TECQ de la municipalité tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux en régie, de creusage de fossé et de pose de ponceaux sur la deuxième partie du chemin Jolivette.

Il est également résolu d'autoriser tous autres travaux jugés nécessaires afin de préparer l'assiette du chemin pour fin de recevoir la pose éventuelle d'asphalte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-172

Chemin Saumure – Autorisation d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux

CONSIDÉRANT QUE par sa résolution numéro R1105-137, le conseil a réservé une somme de 42 400\$ dans le cadre du programme du TECQ pour l'année 2011, pour des travaux de drainage, d'excavation et de pose d'asphalte sur le chemin Saumure;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a approuvé le programme 2010-2011 du TECQ de la municipalité tel que déposé;

EN CONSÉQUENCE

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser le directeur général d'engager une dépense et d'entreprendre des travaux en régie, de drainage, de creusage de fossé et de pose de ponceaux sur toute la longueur du chemin Saumure.

Il est également résolu d'autoriser des travaux d'excavation, de rechargement et de mise en forme sur une longueur de 1000m, soit la section du chemin à partir de l'intersection du chemin Blue-Sea pour se terminer devant l'entrée du 17, chemin Saumure, le tout une fois terminé, sera prêt à recevoir une couche d'asphalte.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-173

Denis Côté – demande d'une aide financière

CONSIDÉRANT QUE le citoyen monsieur Denis Côté, du 9, chemin Sherwood, demande une contribution financière de 1 000\$ de la municipalité afin de lui aider à financer les coûts reliés à la présentation de quatre (4) spectacles pour enfants, dans le cadre du «Festival d'été 2011 » qu'il organise à la salle Réjean-Lafrénière du centre Multiculturel les 17 et 31 juillet et les 6 et 12 août 2011;

CONSIDÉRANT QUE vu la nature même des spectacles, dont la clientèle visée est les enfants, l'organisme Loisirs Messines s'est engagé à verser la somme de 500\$;

Sur une proposition de Marcel St-Jacques,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser une contribution financière à M. Denis Côté pour la somme de 500\$, lui permettant ainsi de boucler le financement nécessaire à la tenue du Festival d'été 2011.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-174

Appui à l'intégrité au réseau national de la route verte l'axe Grand-Remous – Maniwaki – Gatineau

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a investi plus de 1,2 millions\$ dans son parc linéaire Véloroute des Draveurs (plus de 80km);

CONSIDÉRANT QUE La prestigieuse revue Bicycling des États-Unis mentionnait dans un article du numéro d'octobre 2004 comme étant : « ONE OF THE MOST BEAUTIFUL NETWORKS ON EARTH » et le livre Journeys of a lifetime du Nationale Geographic magazine mentionne (p.314) que La Route Verte est la première des grands circuits cyclables du monde;

CONSIDÉRANT QUE la région Gatineau-Ottawa est composée d'environ 1 250 000 personnes. Au-delà de 7 millions de personnes viennent chaque année visiter notre milieu;

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que la Municipalité de Messines appui monsieur Michel Légère qui fut le premier Coordonnateur de La Route Verte au Secrétariat à la jeunesse dans le Ministère du Conseil exécutif du Gouvernement du Québec, dans sa démarche à ce que l'axe Grand-Remous – Maniwaki – Gatineau soit intégré au réseau national de la Route verte et cela non pas à la Phase III ou sous une autre formule technocratique mais bien dans sa plénitude authentique.

Note au procès-verbal : Qu'une copie de la présente résolution soit envoyée à Vélo Québec Association, ainsi qu'une copie conforme de celle-ci soit envoyée à la Députée de Gatineau, Mme. Stéphanie Vallée, demandant à celle-ci d'entreprendre une démarche en ce sens.

ADOPTÉE

R1107-175

Congrès de la FQM

CONSIDÉRANT QUE les assises annuelles de la FQM 2011 se dérouleront au Centre des Congrès de Québec, les 29 et 30 septembre et le 1^{er} octobre 2011;

CONSIDÉRANT QU'EN plus du maire et le directeur général qui y assistent annuellement, le conseil souhaite envoyer le conseiller monsieur Marcel St-Jacques;

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Monsieur Marcel St- Jacques dit être intéressé à y participer.

Sur une proposition d'Éric Galipeau,
Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Qu'en plus du maire et le directeur général, le conseil autorise le conseiller Marcel St-Jacques à participer aux assises annuelles de la FQM et par conséquent, autorise les frais d'inscriptions et de **déplacement** applicables pour les trois participants.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1107-176

Nomination d'une nouvelle rue – Rue Faubert

CONSIDÉRANT QUE le promoteur, monsieur Louis Cousineau, a construit un nouveau chemin à partir du chemin Cousineau et donnant accès à des propriétés en bordure du Lac Landrieux ;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, monsieur Cousineau aimerait qu'un nom soit attribué à ce nouveau chemin ;

CONSIDÉRANT QUE le premier propriétaire à avoir construit un chalet dans ce secteur était un dénommé Faubert ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le chemin privé que monsieur Cousineau a construit pour se rendre à des propriétés en bordure du Lac Landrieux « la rue Faubert » en référence au premier propriétaire du secteur à avoir construit un chalet et ce conditionnel à ce que la Commission de Toponymie accepte la nomination de cette rue.

ADOPTÉE

R1107-177

Nomination d'une nouvelle rue – Rue des Perdrix

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs, messieurs, Alain, Claude et Hugues Jolivette ont procédé à construire un prolongement au chemin municipal connu sous le nom de la rue du Lac;

CONSIDÉRANT QUE pour des raisons de sécurité, un nom doit être attribué à ce nouveau chemin ;

CONSIDÉRANT QUE les promoteurs aimeraient faire référence à un thème d'oiseaux pour le nom de la rue ;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De nommer le chemin privé que messieurs Alain, Claude et Hugues Jolivette ont construit, soit un prolongement de la rue du Lac, comme étant « la rue des Perdrix » et ce en référence à un thème d'oiseaux et ce conditionnel à ce que la Commission de Toponymie accepte la nomination de cette rue.

ADOPTÉE

R1107-178

Formation obligatoire pour les élus

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (projet de loi no 109), les municipalités doivent adopter leur code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux au plus tard le 2 décembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'EN vertu de cette même Loi le ministère rend obligatoire aux élus une formation sur le comportement éthique, dont cette formation est **obligatoire** et est rendue possible grâce à une aide financière du gouvernement du Québec.

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'autoriser les inscriptions des élus à la formation **obligatoire** portant sur comportement éthique, formation dispensée par la FQM au coût de 80\$ par élus, en plus des taxes applicables :

Vendredi le 9 septembre 2011, à Gracefield :

Participants : Maire : Ronald Cross
Conseillers : Charles Rondeau
Paul Gorley
Marcel St-Jacques
Conseillère : Francine Jolivette

Samedi le 10 septembre 2011, à La Pêche :

Conseillers : Sylvain J. Forest
Éric Galipeau

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-179

Nomination d'employés attitrés aux travaux publics

CONSIDÉRANT QUE suite au départ précipité d'un employé attitré aux travaux publics et des besoins urgents de combler ce poste, le directeur général a procédé à l'embauche d'un employé sur une base temporaire;

CONSIDÉRANT QUE suite au consentement des membres du conseil à une demande du directeur général (dg), de l'embauche d'un employé additionnel attitré aux travaux publics pour la durée de la présente période estivale, le dg a procédé à l'embauche d'un deuxième employé sur une base temporaire.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

D'entériner la décision d'embauche du dg, soit l'embauche de deux journaliers opérateurs tel qui suit à savoir :

1. Charles Aumond, à titre de journalier opérateur attitré aux travaux publics, pour la période du 1^{er} juin au 18 novembre 2011;

Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur;

Que la rémunération versée sera celle établie selon l'annexe B, l'échelon 1, tableau en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

2. Stéphane Beaudoin, à titre de journalier opérateur attitré aux travaux publics (opérateur/ inspecteur, programme de vidange de boues septiques), pour la période du 13 juin au 14 octobre 2011;

Que le statut d'emploi sera celui applicable à l'article 2.1 (c) du contrat de travail présentement en vigueur;

Que la rémunération versée sera celle établie selon l'annexe B, l'échelon 1, tableau en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2011.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-180

Plaquettes de numéros civiques 911 – Achat par regroupement

CONSIDÉRANT QUE le comité de sécurité publique de la MRC propose à toutes les municipalités de procéder par un achat par regroupement de plaquettes 911 (numéro civique) et ce, dans le but d'obtenir un meilleur prix de fabrication dû au volume;

Sur une proposition de Charles Rondeau,

Appuyée par Francine Jolivette,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines informe monsieur Sylvain Pépin, coordonnateur préventionniste du comité de sécurité publique de la MRC qu'il est intéressé de faire partie d'un éventuel regroupement de municipalités pour la demande de soumission pour l'achat de plaquettes de numéros civiques.

ADOPTÉE

R1107-181

MRC- Création d'un département de génie civil

CONSIDÉRANT QUE la MRC songe présentement à créer un département de génie civil, dont celui-ci serait mis à la disposition des municipalités locales pour leurs travaux de génie civile et ce, à un coût moindre que ceux demandés par les firmes d'ingénieurs conseil privés;

Sur une proposition de Sylvain J. Forest,
Appuyée par Paul Gorley,
Il est résolu à l'unanimité

Que le conseil municipal de Messines informe le directeur général de la MRC, M. André Beauchemin, qu'advenant que la MRC procéderait à la mise sur pied d'un département de génie civil, que la municipalité de Messines serait intéressée de retenir un tel service.

ADOPTÉE

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

R1107-182

Adoption de la liste des comptes dus au 27 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes dus a été transmise aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Éric Galipeau,
Appuyée par Charles Rondeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des comptes dus tel que déposé et d'autoriser leur paiement pour la période du 1^{er} au 27 juin 2011, dont celui-ci représente une somme de 11 240.24\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

R1107-183

Pour accepter la liste des comptes payés au 27 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés par chèque et par prélèvements a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Sylvain J. Forest,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des comptes payés tel que déposée pour la période du 1^{er} au 27 juin 2011, dont celle-ci représente la somme de 136 900.63\$ pour 49 chèques émis et la somme de 16 454.17\$ pour 10 prélèvements effectués et ce pour la somme totale de 153 354.80\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

Pour accepter la liste des salaires payés par dépôt direct ou par chèque au 23 juin 2011

CONSIDÉRANT QUE la liste des salaires payés par dépôt direct a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance;

R1107-184

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter la liste des salaires payés par dépôt direct pour la période du 1^{er} au 23 juin 2011, dont celle-ci représente la somme de 25 369.08\$.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

R1107-185

Rapport du DG des dépenses engagées

CONSIDÉRANT QU'en vertu du règlement N° 256-2006, le directeur général/ secrétaire trésorier a le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats;

CONSIDÉRANT QUE le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier a été transmis aux membres du conseil deux jours juridiques avant la tenue de la présente séance;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le document et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Sur une approbation de Charles Rondeau,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

D'adopter le rapport des dépenses du directeur général/secrétaire trésorier tel que déposé, pour la période du 1^{er} au 27 juin 2011, dont celui-ci représente une somme de 1036.47\$ en plus des taxes applicables.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci- dessus énumérées sont engagées.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

R1107-186

Modification à la résolution R1103-081- remplacement du représentant local au comité technique responsable du suivi du SCRSI

CONSIDÉRANT QUE le conseil avait procédé par résolution à la nomination du maire, Ronald Cross et du directeur général, Jim Smith comme représentant substitut de la municipalité auprès du comité technique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, comité chargé du suivi des actions locales et supra locales visant sa mise en œuvre;

CONSIDÉRANT QUE suite à une analyse des responsabilités du nouveau comité, le maire juge qu'il serait dans l'intérêt de la municipalité que le représentant local soit le chef pompier;

CONSIDÉRANT QUE le chef pompier, André Galipeau, a été informé de sa possible nomination est qu'il est en accord avec celle-ci.

EN CONSÉQUENCE,

Sur une proposition de Francine Jolivette,
Appuyée par Éric Galipeau,
Il est résolu à l'unanimité

Que le chef de la brigade de pompiers, André Galipeau, soit nommé à titre de l'unique représentant de la municipalité auprès du nouveau comité technique de la MRC Vallée-de-la-Gatineau, comité responsable du suivi du SCRSI.

ADOPTÉE

Certificat de disponibilité

Je soussigné, Jim Smith, Directeur général/ secrétaire- trésorier, de la municipalité de Messines, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour lesquels les dépenses ci-dessus énumérées sont engagées.

COMMUNICATION DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET LA BIBLIOTHÈQUE

R1107-187

Avis de motion : Taxe d'amélioration locale projet domicilié du Golf Algonquin

Avis de motion est donné par la conseillère Francine Jolivette, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement concernant une taxe d'amélioration locale pour le projet domicilié du Golf Algonquin.

ADOPTÉE

R1107-188

Avis de motion : Taxe d'amélioration locale chemin Jolivette

Avis de motion est donné par le conseiller Marcel St-Jacques, qu'à une assemblée subséquente, il sera déposé pour approbation un règlement concernant une taxe d'amélioration locale pour le chemin Jolivette.

ADOPTÉE

LEVÉE DE LA RÉUNION

R1107-189

Levée de l'assemblée

Sur une proposition de Charles Rondeau,
Appuyée par Marcel St-Jacques,
Il est résolu à l'unanimité

De lever l'assemblée régulière à 20h20.

Ronald Cross
Maire

Jim Smith
Directeur général/secrétaire- trésorier